



N° du certificat : CQP MAM 2023 JJ -
0002581 - A



CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

**Moniteur d'Arts Martiaux
Option : JUDO JUJITSU**

- La **Confédération Française des Arts Martiaux** déléguée pour la mise en œuvre du certificat de qualification professionnelle (CQP) de Moniteur d'Arts Martiaux.
- Vu la décision du Directeur Général de France Compétences en date du 25 Février 2022 et pour une durée de 2 ans portant sur l'enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles RNCP36199 / code NSF 335,
- Vu les dispositions de la Convention Collective Nationale du Sport (CCNS) étendue concernant le CQP,
- Vu l'avenant n°92 du 20 juin 2014 à la CCNS portant création du CQP,
- Vu les pièces présentées et déclarées sincères et véritables par l'intéressé(e),
- Vu la décision délibérative du jury réuni le 17/07/2023 à PARIS

L'Organisme Certificateur de la branche du Sport et la Commission Paritaire Nationale Emploi, Formation (CPNEF) du sport délivrent le Certification de Qualification Professionnelle (CQP) **Moniteur d'Arts Martiaux, Option: JUDO JUJITSU**

Niveau 3 de qualification du Cadre National des Certifications Professionnelles et du Cadre Européen des Certifications,

à Charly-Lloyd AVENIA né(e) le 02/12/1982 à NICE, (FRANCE)

Pour en bénéficier avec les droits et prérogatives qui y seront attachés dans le domaine des arts martiaux.

Fait à Paris, le 28/07/2023

Pour la CPNEF sport
La Présidence

Pour l'OC SPORT
La Présidence

Le titulaire